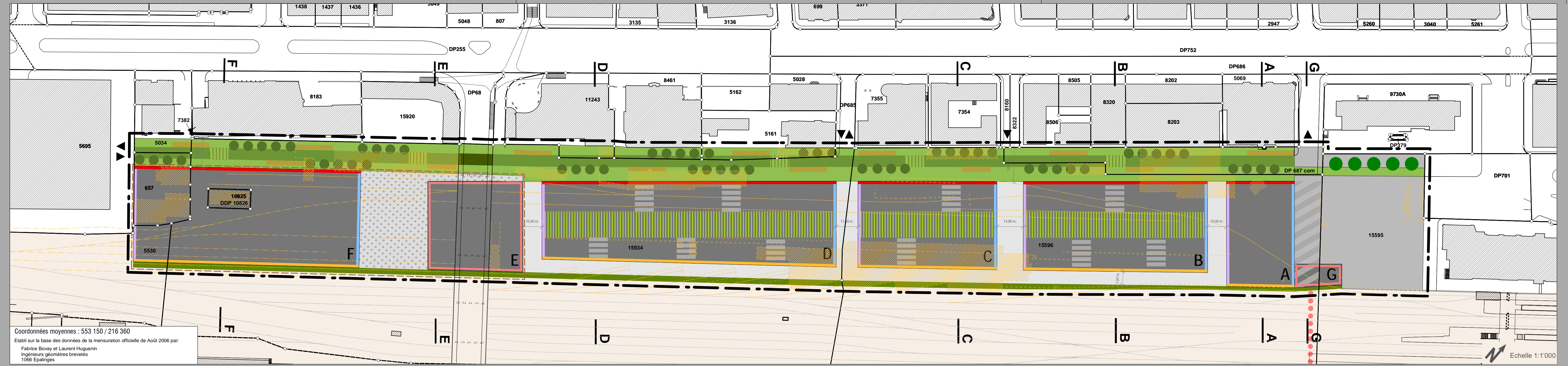


COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS
 PLAN SPECIAL ■ " LE CORBUSIER "

plan d'implantation

<p>Auteur du plan/règlement</p> <p>GEA Vallotton et Chanard SA architectes - urbanistes FSU</p> <p>Lausanne, 30 août 2007</p>	<p>Signature</p> <p>Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La secrétaire</p> <p>La Chaux-de-Fonds, le</p>
<p>Préavis</p> <p>Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du Département de la gestion du territoire</p> <p>Neuchâtel, le</p>	<p>Adoption par arrêté de ce jour</p> <p>Au nom du Conseil général Le/La président/e Le/La secrétaire</p> <p>La Chaux-de-Fonds, le</p>
<p>Mise à l'enquête publique</p> <p>du au</p> <p>Au nom du Conseil communal Le/La président/e Le/La secrétaire</p> <p>La Chaux-de-Fonds, le</p>	<p>Approbation par arrêté de ce jour</p> <p>Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e Le/La chancelier/ère</p> <p>Neuchâtel, le</p>
<p>Sanction par arrêté de ce jour</p> <p>Au nom du Conseil d'Etat, Le/La président/e :</p>	<p>Neuchâtel, le</p> <p>Le/La chancelier/ère :</p>



Coordonnées moyennes : 553 150 / 216 360
 Etabli sur la base des données de la mensuration officielle de Août 2006 par:
 Fabrice Bovay et Laurent Huguenin
 Ingénieurs géomètres brevetés
 1066 Epalinges

PLAN D'IMPLANTATION

- périmètre du plan spécial
 - ▨ bâtiments existants hors du plan spécial
 - ▨ éléments voies ferroviaires voués à la démolition
 - - - périmètre du secteur Ouest
- Urbanisation**
- ▨ périmètre d'évolution des constructions A à D et F
 - ▨ alignement obligatoire rue "verte"
 - ▨ alignement obligatoire Ouest
 - ▨ périmètre d'évolution des constructions E, G
 - ▨ césure (positionnement à titre indicatif)
- Paysage**
- ▨ parc urbain
 - ▨ aire d'aménagement Ouest de la place de la gare
 - ▨ parvis du périmètre d'évolution des constructions A
 - ▨ frange paysagère Sud
 - ▨ espace paysager
 - arborisation structurante (à titre indicatif)
 - arborisation existante (positionnement à titre indicatif)
 - ▨ domaine ferroviaire (à titre indicatif)
- Circulation et stationnement**
- ▨ emprise de la rue "verte"
 - ▨ position de l'espace circulation
 - ▨ espace de circulation "sous le Grand-Pont"
 - ▨ stationnement en surface (à titre indicatif)
 - ▨ traversée piétonne (à titre indicatif)
 - passerelle piétonne (positionnement à titre indicatif)
 - ▲ accès des véhicules
 - ▨ emprise des rues de desserte
- alignement obligatoire Sud
 alignement obligatoire Est

Echelle 1:1'000